MARCHE N° 2026-04
Fourniture, livraison, montage et installation de mobilier de bureau pour la CPAM de Lille - Douai.

Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P) COMMUN A TOUS LES LOTS

Appel d'Offre Ouvert (AOO)

Date limite de remise des offres : Le 26 octobre 2026 avant 12H00
Date limite pour poser des questions : Le 15 octobre 2026 avant 12H00

Acheteur :
Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Lille-Douai

2 rue d'Iena

59000 Lille

Adresse postale

TSA 99998

59508 DOUAI CEDEX

Personne Signataire du marché :

Madame Carole GRARD, la Directrice

Par Délégation Madame Patricia DELAVIERE-DELION Directrice Transformation et Transition.

SOMMAIRE

1. OBJET DU MARCHE 4
2. DESCRIPTION DES FOURNITURES 4
Généralités 4
Caractéristiques réglementaires 5
Qualité du matériel 5
Durabilité 5
Disposition environnementale et santé publique 5
Sécurité 6
Entretien 6
Provenance des mobiliers proposés et conformité aux normes 6
Documentation 7
3. SPECIFICATIONS TECHNIQUES 7
Bureaux 7
Tables hautes et tabourets 7
Fauteuil de travail neuf lot 1 8
Salle de réunion et formation 8
Casiers vestiaires 9
Armoires 9
Espace détente et réunions informelles 10
Séparation et alcôve 10
4. PRECISIONS RELATIVES AU LOT 2 DU MARCHE 11
5. DESCRIPTION DES PRESTATIONS ATTENDUES 12
Livraison – installation - montage 12
Garantie 12
Opération de travaux 13
Conseil en aménagement 13
6. CONDITIONS D'EXECUTION 13
Réunion de mise en place 13
Délai de livraison 13
Modalités de livraison et montage 13
Communication 14
Evolution des produits 14
Manutention 14
Gestion de la fin de vie 14
Indisponibilité des produits 15
Rejet de fournitures non conformes ou non demandées - remplacement 15
Gestion des reliquats 15

7. NORMES 15
8. DEVELOPPEMENT DURABLE 16
Composition du mobilier 16
Emballage 16
Transport 16
Recyclage 16
Le titulaire transmettra chaque année un bilan environnemental comprenant : 16
9. SERVICE APRES-VENTE 17
10. SUIVI DE L'ACTIVITE 17
Reporting 17
11. RELATION FOURNISSEUR 17
Interlocuteur unique 17
Catalogue 17
Devis (traitement des prestations hors BPU) 17
Prix Promotionnel 17

1. OBJET DU MARCHE

Le présent marché a pour objet des prestations de fourniture, livraison, montage et installation de mobilier pour la CPAM de Lille Douai.

Dans le cadre de l'application de la loi AGEC (loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire) et du décret n° 2021-254 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi, de la réutilisation ou comportant des matières recyclées, l'objectif est de respecter les nouvelles obligations en termes d'achats avec un minimum de 20 % du montant global des achats de mobilier issu du réemploi ou de la réutilisation et avec un minimum de 20 % (objectif 2027) intégrant des matières recyclées.

Le marché se décompose en 2 lots :

- Lot 1 : Fourniture, livraison, montage et installation de mobilier de bureau neuf
- Lot 2 : Fourniture, livraison, montage et installation de mobilier de bureau issus du réemploi et de la réutilisation

La prestation sera réalisée :

- CPAM LILLE : 2 rue d'Iéna 59800 LILLE
- CPAM DOUAI : 125 rue St Sulpice 59508 DOUAI

2. DESCRIPTION DES FOURNITURES

Généralités

La CPAM de Lille Douai souhaite procéder à l'acquisition de mobilier qui soit non seulement fonctionnel et ergonomique, mais également respectueux de l'environnement et conforme aux principes de durabilité. Cela inclut la prise en compte des aspects suivants :

- La durabilité des matériaux utilisés pour la fabrication des mobiliers,
- La réutilisation et le recyclage des mobiliers existants,
- La réduction des déchets générés par la production et la livraison des mobiliers,
- L'amélioration de l'efficacité énergétique des locaux administratifs,
- La promotion de l'utilisation de produits et services locaux et de proximité dans la mesure du possible,
- Les produits neufs contiendront au minimum **30 %** de matières recyclées (lot 1),
- Le soumissionnaire s'engage si besoin, à reprendre le mobilier existant pour réemploi ou recyclage.

La CPAM de Lille Douai attend donc des candidats qu'ils proposent des solutions innovantes et durables pour répondre à ces besoins, tout en respectant les contraintes budgétaires et les délais impartis. Les fournitures doivent répondre aux spécifications des fiches techniques de chaque article listé dans le bordereau de prix unitaires (BPU).

Le mobilier proposé doit présenter des garanties importantes en termes de sécurité, de durabilité, d'ergonomie et de qualité.

Les fournitures doivent répondre exactement aux spécifications des fiches techniques de chaque article listé dans le B.P.U. Ces fiches techniques sont celles produites par le titulaire au moment de la remise de son offre.
Le mobilier devra respecter les caractéristiques suivantes :

Caractéristiques réglementaires

Le mobilier proposé par le titulaire doit satisfaire aux prescriptions des normes en vigueur à la date de livraison, applicables en Europe et en France et en particulier celles relatives à la sécurité des personnes, à l'hygiène et à la santé et au règlement de la médecine du travail.

L'ensemble des fournitures devra être homologué et répondre aux prescriptions imposées par les normes françaises (NF) et environnementales en vigueur ainsi que les normes européennes (CE).

Qualité du matériel

Le mobilier proposé doit être robuste, fonctionnel, ergonomique, **non-toxique.**
Tous les mobiliers livrés doivent répondre à un usage intensif.
Concernant la qualité des mobiliers attendue, la CPAM Lille Douai sera particulièrement vigilante sur les points suivants :

-facilité de prise en main,
-solidité, des charnières notamment,
-facilité et solidité des systèmes de réglage,
-stabilité et adaptabilité aux différents niveaux et qualité de sol, facilité d'entretien.

Durabilité

Le titulaire apporte une attention particulière à la robustesse et à la résistance de ses matériels de même qu'à leur stabilité dans le temps. Une manipulation et un usage régulier ne doivent pas causer une usure anormale ou une dégradation du matériel.
Toutes les parties métalliques doivent être inoxydables ou protégées.
Les matériels doivent être résistants aux produits de nettoyage usuels.
Le mobilier doit offrir une garantie de solidité, de sécurité et de pérennité.

Disposition environnementale et santé publique

Tous les produits devront être recyclables et exempts de métaux lourds. Les matériaux utilisés seront conformes à la règlementation relative à la surveillance de la qualité de l'air.
Le titulaire s'engage à réduire les émissions de formaldéhyde ou autres composés organiques volatils (COV) dans la composition du mobilier et indiquera de manière simple et lisible le niveau d'émission.

Perturbateurs endocriniens

L'Assurance Maladie a lancé un programme d'action national de prévention en matière de perturbateurs endocriniens, le programme d'action « Zéro phtalate ».

Les perturbateurs endocriniens sont des substances susceptibles d'interférer avec le système hormonal, pouvant avoir des effets néfastes sur la santé humaine, notamment en matière de reproduction, de développement et de croissance.

Les phtalates sont utilisés majoritairement comme plastifiant. On les retrouve dans les sols en PVC, les emballages, les produits d'entretien ou de bricolage (colle, peinture…).

Le Titulaire proposera obligatoirement une alternative au produit en forte teneur de perturbateurs endocriniens.

D'autre part, le Titulaire, en respect des démarches de l'acheteur dans ce domaine, doit tenir un rôle de conseil dans la mise en œuvre de techniques et de produits compatibles avec cette approche du développement durable et en matière de santé publique et d'environnement.

Respect d'une bonne qualité de l'air intérieur :
Le mobilier doit être résistant à l'humidité afin d'éviter tout développement de moisissures.

Engagements en matière de développement durable :

Le titulaire s'engage notamment à :
-privilégier l'utilisation de bois éco certifié dans les meubles proposés (FCS, PEFC ou équivalent) ;
-avoir une démarche éco-responsable sur l'ensemble du cycle de vie du mobilier (norme NF environnement ou équivalent) ;
-avoir une démarche en matière de qualité de l'air intérieur quant aux peintures et pigments et des colles utilisées.

Le titulaire s'engage à limiter ses déchets et à trier et évacuer au maximum les déchets issus de la production et de l'installation des mobiliers vers des centres de recyclage ou de valorisation des déchets.

Le titulaire s'engage à ne pas utiliser d'emballage plastique.

Le titulaire s'engage à n'incorporer dans la fourniture aucune composante dont des études mettent en avant un risque pour la santé.

Produit recyclé :
Le mobilier neuf contiendra au minimum 30% de matières recyclées.

Sécurité

Aucune partie du mobilier, par ses caractéristiques, et notamment la présence d'arêtes ou saillies, le mode d'assemblage de ses éléments fixes et mobiles ou le mouvement d'éléments mobiles, ne doit présenter des risques d'atteinte à l'intégrité physique, tels que lésion, coupure, pincement, étranglement ou suffocation.
Les arêtes sont arrondies ou chanfreinées et toutes les autres arêtes accessibles lors de l'utilisation normale doivent être exemptes de bavures ou d'arêtes vives. Les extrémités des parties en tube doivent être obturées.

Entretien

Le mobilier devra être facilement nettoyable. Le titulaire fournit en langue française une notice décrivant les opérations d'entretien, réalisables facilement par une personne non spécialisée.

Ces notices pourront être disponibles sur le site internet du titulaire.

Provenance des mobiliers proposés et conformité aux normes

Le mobilier devra être neuf pour le lot 1.

Les fournitures devront répondre aux exigences réglementaires et normatives en vigueur, notamment en matière de sécurité, de résistance, d'ergonomie, de qualité, d'environnement et d'émissions de substances dangereuses. Elles devront être conformes aux normes NF, EN et ISO applicables, ou à toute autre norme équivalente apportant un niveau de performance comparable.

Documentation

Le titulaire du marché devra donner, lors de l'installation du mobilier, les documentations et fiches techniques de chaque produit, rédigées en langue française, uniquement, et fournir aux utilisateurs toutes prescriptions d'entretien. Ces documentations et fiches techniques seront également fournies dans le dossier de l'offre.

3. SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Bureaux

Rectangulaire en mélaminés Haute Résistance ou stratifiés. L'épaisseur ne doit pas être inférieure à 25 mm.
Les plans de travail seront traités anti rayures et anti reflets.
Ils seront équipés de pré perçages permettant le passage le positionnement d'un obturateur permettant un passage de câbles.
La colorimétrie des plateaux actuelle est Chêne Clair.
Les candidats veilleront à soumettre à l'organisme un nuancier afin d'harmoniser au maximum avec l'existant.
Le plateau sera adaptable au regard de la norme accessibilité.

Dimensions des plateaux

- Plans droits avec ou sans voile de fond.
 - L 120cm x P 80cm
 - L 140cm x P 80cm
 - L 160cm x P 80cm
 - L 180cm x P 80cm

- Plans avec vagues symétriques
 - L 120cm x P 80cm
 - L 140cm x P 80cm
 - L 160cm x P 80cm
 - L 180cm x P 80cm

Le voile fond, s'il y en a, seront fixés au plateau. Il sera adaptable au regard de la norme accessibilité.
Le candidat proposera dans son offre un nuancier pour les voiles.

Piétement :
Le type de piètement utilisée est de type « L » avec poutre structurelle.
Hauteur minimum 72cm et maximum 76 cm ce qui permettra de palier aux défauts de sols.
Le revêtement sera de type métallique peinture poudre époxy.
Le candidat proposera dans son offre un nuancier de piétement.

Goulotte sous plan de travail, elle sera fixée sur la poutre structurelle

Tables hautes et tabourets

Bureau réglable en hauteur

Bureaux réglables en hauteur électriquement de 70 à 120cm sans voile de fond -160x80cm
Bureaux réglables en hauteur électriquement de 70 à 120cm sans voile de fond -140x80cm
Bureau partage 7 personnes 520x164cm

Bureau partage 5 personnes 400x164cm
Cloisonnette de séparation mobile à poser Largeur 130cm
Cloisonnette de séparation mobile à poser Largeur 150cm

Table haute

Hauteur 100 cm environ
Piètement carré aux extrémités soit en mélaminée soit en poudre d'époxy
Plans en mélaminé de 19 mm.
6 personnes : 200 x 100 cm - monoplateau
8 personnes : 280 x 160x cm – 2 plateaux
Chaque table haute sera équipée d'1 ou 2 passes câbles ou trappe

Tabouret

Tabouret hauteur d'assise 73 cm
Piètement bois
Assise Tissu

Tabouret haut – Réglable en hauteur – sur roulettes

Fauteuil de travail neuf lot 1

Fauteuil de travail ergonomique mécanisme synchrone blocable multi-positions
Assise tissu, haut dossier résille nombreux coloris au choix
Dossier réglable en hauteur
Piétement 5 banches sur roulettes
Accoudoirs réglables 4D
Sol souple ou Sol dur

Salle de réunion et formation

Salle de réunion

Table de réunion
Plan de travail ép 30 mm avec chants arrondis
Pieds partagés ogive
Goulotte de câblage sous plan de travail

1/ Table 10 personnes
L 2800 X P 1400 mm

Rallonge 2 personnes
L 800 X P 1400 mm

Rallonge 4 personnes
L 1400 X P 1400 mm

2/ Tables 18 personnes
L 5400 X P 1400 mm

3/ Tables 20 personnes
L 6000 X P 1400 mm

Boitier 3 prises

Boitier 3 prises et 2 RJ

Câble d'alimentation

Câble de liaison entre deux boitiers

Salle de formation

PUPITRE REGLABLE EN HAUTEUR (pour PMR et pour animateur de la réunion)
Plan de travail en mélaminé
Dimensions L 700 X P 600 mm
Table sur roulettes
Réglage en hauteur par poignée actionnant un vérin de réglage
Réglable de 720 mm à 1200 mm
Le plateau doit être rabattable pour pouvoir ranger les tables sur un faible encombrement quand elles ne sont pas utilisées.

Casiers vestiaires

Colonne de 4 petits casiers + serrure a clef + * Hauteur 177cm - Largeur 50cm - Profondeur 45cm
Colonne de 4 petits casiers + serrure a code + * Hauteur 177cm - Largeur 50cm - Profondeur 45cm
Colonne de 2 grands casiers + serrure a clef + * Hauteur 177cm - Largeur 50cm - Profondeur 45cm
Colonne de 2 grands casiers + serrure a code + * Hauteur 177cm - Largeur 50cm - Profondeur 45cm
Colonne de 2 petits casiers + serrure a clef +* Hauteur 92cm - Largeur 50cm - Profondeur 45cm
Colonne de 2 petits casiers + serrure a code + * Hauteur 92cm - Largeur 50cm - Profondeur 45cm
Colonne vestiaire + serrure a clef + * Hauteur 177cm - Largeur 50cm - Profondeur 45cm
Colonne vestiaire + serrure a code + * Hauteur 177cm - Largeur 50cm - Profondeur 45cm
Top de finition pour 1 colonne - L. 50cm
Top de finition pour 2 colonnes - L. 100cm
Top de finition pour 3 colonnes - L. 150cm
Porte pleine avec possibilité de porte façades et top en mélaminé
Equipé de porte étiquette

Armoires

Armoires à rideaux métalliques mono blocs, rideaux PVS non feu M1
Equipées de tablettes pour dossiers suspendus
Nombreux coloris de corps et de rideaux à proposer

L 1200 X H 1980 x P 430 mm, 4 tablettes
L 1000 X H 1980 x P 430 mm, 4 tablettes
L 800 X H 1980 X P 430 mm 4 tablettes

L 1200 X H 1010 x P 430 mm, 2 tablettes
L 1000 X H 1010 x P 430 mm, 2 tablettes

L 800 X H 1010 X P 430 mm, 2 tablettes

L 1200 X H 690 x P 430 mm, 1 tablette
L 1000 X H 690 x P 430 mm, 1 tablette
L 800 X H 690 X P 430 mm, 1 tablette

Top de finition assorti au plan de travail des bureaux
L 1200 mm
L 1000 mm
L 800 mm

Espace détente et réunions informelles

Canapé 2 places
Chauffeuse
Pouf Grand modèle
Table basse – 45 x 45 cm
Table basse – 70 x 50 cm

Tablette d'appoint
Idéal pour les zones d'accueil, de détente, de convivialité
Epaisseur 15 mm environ
Structure en acier finition Epoxy
Dimension 40 cm x 20 cm environ

Chauffeuse
Chauffeuse studio
Canapé 2 places studio

Table hauteur 73.5 cm
Table hauteur 60.5 cm

Séparation et alcôve

Cloison à poser sur la structure ou à fixer sur la structure
Finition tissu au choix dans la collection
H 40 cm maxi, L 110 ou 130 ou 150 cm

Cloison acoustique sur pieds

La cloison séparera cet espace des bureaux agents
Structure périphérique en aluminium habillée de tissu et ou de verre de préférence en matière recyclable

L 1200 X H 1600 mm environ
L 800 X H 1600 mm environ
L 1200 XH 1800 mm environ
L 800 X H 1800 mm environ

La cloison sera équipée de 4 roulettes pour une meilleure mobilité.

Alcove de réunion

Elles seront installées dans les open-spaces
Ensemble de cloisons acoustiques pouvant recevoir différents aménagements de salle de réunion
Banquette avec dossier et table de réunion hauteur 720 mm
Chaises de réunion et table de réunion hauteur 720 mm
Tabouret de réunion et table hauteur 1050 mm

Alcove acoustique

Elles seront de formes organiques et présenteront des angles adoucis
Elles seront autoportantes sans piétements
Elles pourront accueillir 2, 4, 5 ou 6 personnes en fonction de leur format

Dimensions approximatives souhaitées
L 3260 X P 2000 X H 1750 mm
L 2860 x P 2000 X H 1750 mm
L 2570 x P 2000 X H 1750 mm
L 2170 X P 2000 X H 1750 mm

Alcove cabine acoustique

Cabine pour 2 ou 4 personnes

Fermés par portes vitrées et équipé de :

- Eclairage,
- Ventilation
- Electrification
- Une table
- 2 banquettes

Ces cabines apporteront une certaine confidentialité aux échanges.

4. PRECISIONS RELATIVES AU LOT 2 DU MARCHE

Les mobiliers proposés dans le cadre du lot n°2 doivent répondre aux critères imposés dans la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC). Il doit bien s'agir de mobiliers issus du réemploi ou de la réutilisation au sens de l'article L. 541-1-1 du code de l'environnement.

Par R**éemploi** on entend : « toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus ».
On entend par **Réutilisation** : « toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau ».
La réutilisation fait appel au processus défini comme « une préparation en vue de la réutilisation ; c'est-à-dire toute opération de contrôle, de nettoyage ou de réparation en vue de la valorisation par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont préparés de manière à être réutilisés sans autre opération de prétraitement. »

Au-delà de ces définitions juridiques, s'agissant du réemploi ou de la réutilisation, on peut aussi évoquer les notions de marché de seconde main ou de seconde vie, de marché d'occasion, de reconditionnement ou de remanufacturage, sans exclusion d'autres vocables qui pourraient apparaitre au fil des évolutions technologiques, juridiques, économiques.

Ce lot est composé des familles mobilières suivantes (repris dans le lot 1 sauf les fauteuils) :

- Bureau (bureau droit, bureau assis debout)
- Tables hautes et tabourets
- Salle de réunion et formation (table, pupitre)
- Casiers/vestiaires
- Armoires
- Espace détente et réunions informelles (canapé, chauffeuse, pouf, table)
- Séparations et alcôves.

Les candidats à ce lot doivent présenter un catalogue contenant uniquement des produits issus du réemploi ou de la réutilisation au sens de l'article L. 541-1-1 du code de l'environnement.

5. DESCRIPTION DES PRESTATIONS ATTENDUES

Livraison – installation - montage

Les livraisons s'effectueront sur différents sites de la CPAM de Lille et de la CPAM de Douai, aux adresses précisées dans le bon de commande transmis au titulaire.

Les livraisons devront être effectuées dans les tranches horaires indiquées sur les bons de commande (en principe de 8h à 12h et de 13h à 16h). Le titulaire devra prévenir la personne indiquée dans le bon de commande, de la date réelle de livraison au minimum 3 jours ouvrés à l'avance.

La livraison comprend le déchargement et la mise en place du matériel dans les locaux de destination ou à l'emplacement de destination. Toutes les manipulations de fournitures jusqu'à leur réception par l'acheteur sont à la charge et sous l'entière responsabilité du titulaire. La manutention (main d'œuvre, moyens de levage, etc.) nécessaire à l'acheminement du matériel dans les locaux d'installation ainsi que le montage et la mise en place du matériel sont effectués par le titulaire. L'emplacement de destination doit cependant être prêt et libéré par la CPAM Lille Douai.

L'installation est entièrement à la charge du titulaire. Le montage de la totalité de la commande doit être exécuté dès livraison faite sauf contre-indication de l'Acheteur.

Le titulaire doit assurer la remise en état de toutes les détériorations éventuelles causées lors de la mise en place des fournitures, ainsi que le déballage et l'évacuation des emballages vides et le nettoyage des locaux.

Garantie

Les mobiliers sont garantis contre tout vice de fabrication ou défaut de matière à compter de la réception. Tout matériel défectueux sera échangé.
Par dérogation aux dispositions de l'article 33.1 du CCAG - FCS, le délai minimum de garantie des mobiliers est fixé à 2 ans à compter de la date d'installation du matériel. Le point de départ du délai de garantie est la date d'admission du matériel.
Le titulaire précisera les durées de garantie des mobiliers ou des familles de mobiliers dans son bordereau réponse technique.
Ce délai de garantie précisé dans le bordereau réponse technique du titulaire prévaudra, lorsque celui-ci est supérieur à deux ans.
Au titre de cette garantie, le titulaire s'oblige à remettre en état ou à remplacer à ses frais la partie de la prestation qui serait reconnue défectueuse, exception faite du cas où la défectuosité serait imputable à l'acheteur.

Cette garantie couvre également les frais de déplacement de personnel, de conditionnement, d'emballage et de transport de matériel nécessités par la remise en état ou le remplacement, qu'il soit procédé à ces opérations sur site ou dans les locaux du titulaire.

Le délai dont dispose le titulaire pour effectuer une réparation ou un remplacement est de maximum 5 semaines à compter de la demande d'intervention.
Pendant le délai de garantie, le titulaire doit exécuter les réparations qui lui sont prescrites par la CPAM de Lille Douai. Si, à l'expiration du délai de garantie, le titulaire n'a pas procédé aux remises en état prescrites, le délai de garantie est prorogé jusqu'à l'exécution complète des remises en état.

Opération de travaux

Pour certaines commandes, la date de livraison du mobilier pourra être conditionnée par la fin de réalisation de travaux dans les locaux devant l'accueillir.

En cas de retard dans la réception desdits travaux, ayant pour conséquence un report nécessaire de la date de livraison souhaitée du mobilier, le titulaire, informé dans les plus brefs délais, devra reporter la livraison selon les modalités indiquées dans le bordereau réponse technique.

Conseil en aménagement

Préalablement à l'établissement d'une commande, l'acheteur pourra prendre rendez-vous avec le titulaire afin qu'il le conseille sur la nature et la quantité du mobilier utiles, en tenant compte de l'organisation du travail et des contraintes architecturales, dans un souci d'optimisation des locaux.

La méthode de travail devra être détaillée dans le bordereau réponse technique joint à l'offre.

En tout état de cause, le coût de cette prestation devra être inclus dans les prix du BPU et ne fera pas l'objet de facturation spécifique.

6. CONDITIONS D'EXECUTION

Réunion de mise en place

Dès la notification du présent marché, le titulaire prendra contact avec le service afin de planifier une réunion de mise en place du marché.
Celle-ci devra obligatoirement intervenir avant toute première commande.

Délai de livraison

Le titulaire s'engagera sur un délai de livraison inscrit dans le bordereau réponse technique.
Ce délai ne peut pas être supérieur à 8 semaines à compter de la réception du bon de commande.

Modalités de livraison et montage

Les prestations doivent être livrées aux points de livraison indiqués sur chaque bon de commande. Concernant les horaires de livraisons, ces derniers devront respecter obligatoirement ceux mentionnés dans le CCAP.
Le titulaire devra prévenir le service responsable de la commande au moins 3 jours à l'avance pour toute livraison.
Toute livraison égarée du fait du non-respect du lieu de livraison sera à la charge du Titulaire. Les fournitures doivent être livrées dans les conditions suivantes : chaque livraison sera accompagnée d'un bon de livraison.

Ce bon de livraison indiquera la date de livraison, la référence de la commande et du marché, l'identification du Titulaire du marché et l'identification des fournitures livrées.
La livraison des fournitures sera constatée par la signature d'un bon de livraison avec une copie au service économat.
La fourniture doit être livrée aux points de livraison et heures indiqués sur chaque bon de commande.
En cas de livraison partielle, une colonne " reste à livrer " devra préciser le suivi des articles en cours de réapprovisionnement ou de fabrication, de remplacement ou annulation des articles manquants en accord avec lui ainsi que la date de livraison prévue.
Le titulaire sera chargé du montage de l'ensemble du mobilier sur site et de la mise en place dans l'espace concerné sauf contre-indication du représentant de la CPAM de Lille Douai. Les fauteuils et sièges doivent être livrés montés. Le montage ne fera l'objet d'aucun supplément de prix.

Communication

Le prestataire pourra proposer un site internet via lequel les acheteurs pourront effectuer des commandes mais aussi avoir accès aux documents d'exécution de marché tel que les bons de livraisons émargés. Les commandes seront exclusivement passée par le service Achats.

Evolution des produits

En cas de modification d'un catalogue, de changement de marque ou de référence, entraînant la substitution ou la disparition d'un produit proposé dans le cadre de l'accord-cadre, le titulaire doit prévenir la CPAM Lille Douai de cet état de fait. Il doit par ailleurs proposer un produit de remplacement avec les fiches techniques correspondantes.
La CPAM Lille Douai se réserve le droit d'accepter ou non ce nouveau produit. Dans ce cas, pour un article du bordereau des prix unitaires, le prix ne pourra en aucune manière être supérieur au prix renseigné dans le BPU. Pour un article du catalogue le taux de remise consenti dans le bordereau réponse technique s'applique d'office.
En cas de suppression d'un article de Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ou d'un article du catalogue, la personne publique accepte son remplacement par une autre fourniture aux conditions prévues à l'article 10 du CCAP du marché.

Manutention

Les marchandises seront transportées, déchargées et déposées dans les locaux désignés sur le bon de commande.
Le titulaire pourra être amené à livrer des marchandises, de quelques quantités que ce soit, dans les différents services de la CPAM Lille Douai.
Ces points de livraison seront mentionnés dans le bon de commande.
La manutention reste à la charge du titulaire pour l'acheminement des fournitures sur les lieux de livraison.
Les fournitures devront être livrées dans les délais indiqués au bordereau réponse technique.
A cet effet, le titulaire devra disposer d'un stock disponible.
Pour toutes les livraisons, le déchargement des camions est à la charge du titulaire, que la livraison soit confiée à un transporteur ou à une équipe de livreur. Le titulaire doit fournir tout le personnel de manutention nécessaire pour les opérations de déchargement des fournitures. Les personnels de la CPAM Lille Douai n'iront pas chercher les produits sur un site de distribution et n'assisteront pas le titulaire dans son déchargement.

Gestion de la fin de vie

Le titulaire devra expliciter dans son bordereau réponse technique, la filière et les modalités concernant la reprise du mobilier pour le réemploi ou le recyclage.
Il s'engage à assurer la reprise, le tri et la valorisation des mobiliers obsolètes ou non conformes, dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur.

Il devra fournir, à la fin du marché, un bilan précisant le volume collecté, les méthodes de traitement utilisées et les taux de valorisation obtenus.
Le titulaire devra s'engager à la mise en place des bennes gratuitement.

Indisponibilité des produits

En cas de rupture de stock ou d'indisponibilité temporaire, le titulaire est tenu d'informer sans délai l'acheteur, par courriel ou tout autre moyen écrit, sous 24h suivant la réception du bon de commande.
Si les ruptures concernent des produits du B.P.U. qui correspondent aux articles les plus souvent commandés et de façon récurrente et répétée, le titulaire devra obligatoirement soit proposer des produits de qualité équivalente ou supérieure à ceux initialement commandés, sans supplément de prix soit proposer une nouvelle date de livraison sous réserve d'acceptation écrite de l'acheteur. A défaut de respect de ce délai, les pénalités de retard s'appliqueront.

Si le titulaire est dans l'impossibilité de proposer l'une ou l'autre solution, il devra en informer immédiatement le service référent de l'acheteur. Ce dernier se réserve le droit de commander le produit en question à un autre fournisseur aux frais et risques du titulaire.

Rejet de fournitures non conformes ou non demandées - remplacement

En cas de défaut du mobilier livré non imputable au service utilisateur, le titulaire s'engage à remplacer à l'identique le produit défectueux dans les plus brefs délais.
La reprise ou l'échange de produits peut être demandé dans un délai de deux semaines à compter de la livraison sous réserve du bon état des marchandises. La reprise ou l'échange s'effectue gratuitement et fait l'objet systématiquement d'une refacturation.
Lors de la reprise, un bon de reprise est édité par le titulaire et remis à un responsable du service qui a reçu le mobilier.

Gestion des reliquats

Les reliquats doivent constituer une exception. Cependant, au cas où des articles ne pourraient être fournis dans les délais impartis, le titulaire devra proposer une livraison partielle avec programmation d'une seconde livraison pour le reliquat ou proposer une date de livraison complète ultérieure et ce en accord avec le responsable de la commande.
En tout état de cause, les dispositions de cet article ne font pas obstacle à l'application éventuelle de pénalités de retard prévues au CCAP.
Le délai de livraison des reliquats devra obligatoirement figurer sur le bon de livraison des fournitures disponibles.

7. NORMES

Concernant les lots mobiliers de bureaux , tous les matériaux et revêtements des mobiliers doivent avoir la classification de tenue au feu conforme à l'usage des locaux de la CPAM Lille Douai.
Les candidats devront indiquer la preuve d'une labellisation des mobiliers prouvant qu'ils sont peu émissifs et ne nuisent pas à la qualité de l'air.
Les mobiliers proposés respecteront en fonction des lots, les normes en vigueur en termes de sécurité et d'environnement :

- NF EN 1335-1 Mobilier de bureau : Sièges de travail de bureau
- NF EN 14073-2-3 : Mobilier de bureau : Meuble de rangement
- NF EN 527-1-2-3 Mobilier de bureau : Table de travail de bureau
- NF EN 16139 Sièges résistance, durabilité et sécurité
- Norme NF EDUCATION
- Norme NF ENVIRONNEMENT

- Label PEFC et FSC
- Label PLANETE
- Eco-label EUROPEEN
- Label RCS ou GRS (concernant le pourcentage de matière recyclé d'un produit)
- Autres (à préciser)

De manière générale, le mobilier proposé devra répondre aux principaux enjeux de développement durables liés à l'achat de mobilier de bureau :

- Impacts environnementaux du produit depuis sa fabrication jusqu'à sa fin de vie (cycle de vie) à limiter en recherchant au maximum une certification environnementale : NF environnement ameublement, écolabel européen ou équivalent
- Limiter l'impact de l'exploitation des forêts en demandant la provenance du bois, des labels de gestion durable des forêts : label FSC et label PEFC ou équivalent.

8. DEVELOPPEMENT DURABLE

Composition du mobilier

Dans le cadre de l'application de la loi dite AGEC, pour le lot1, le mobilier proposé devra contenir un minimum de 30 % de matières recyclées.

Emballage

La CPAM Lille Douai souhaite mettre l'accent sur l'aspect écoresponsable de ses achats.
Les titulaires devront veiller pour chacun des lots à utiliser des emballages réutilisables, recyclés, recyclables ou réemployés et éviter autant que possible le suremballage des articles.
L'utilisation du plastique et des emballages à usage unique sont proscrit dès que cela est règlementairement et sanitairement possible.
Les emballages devront permettre un transport des produits sans risque de détérioration des articles commandés.

Transport

Le titulaire optimisera les livraisons afin de réduire au maximum les émissions de CO2.
Le titulaire présentera les moyens mis en place afin de limiter ces émissions (bilan carbone, type de flotte, regroupement, groupage…).

Recyclage

Le titulaire indiquera dans le bordereau de réponse technique la filière et les modalités d'élimination et de recyclage du mobilier remplacé.

Le titulaire transmettra chaque année un bilan environnemental comprenant :

- Le nombre et la valeur des meubles issus du réemploi ;
- La part de matériaux recyclés incorporés ;
- Les quantités de mobilier repris en fin d'usage ;
- Les modes de valorisation (réemploi, recyclage, élimination) ;
- L' estimation des émissions de gaz à effet de serre évitées ;

- Toute difficulté rencontrée et les actions d'amélioration proposées.

9. SERVICE APRES-VENTE

Le titulaire présentera dans son bordereau de réponse technique l'organisation et les modalités de mise en œuvre de son service après-vente.

10. SUIVI DE L'ACTIVITE

Reporting

Afin de pouvoir suivre l'activité et les consommations des produits et services objets de cet accord - cadre, il est primordial pour la CPAM Lille Douai de recevoir régulièrement des reportings.
Ces reportings devront être reçus au plus tard le 31 janvier de chaque année sous format Excel.

Ils devront notamment remonter les catégories suivantes : familles produits, références, désignations, quantités commandées, chiffres d'affaires associé….
Ces reportings seront envoyés par email à l'adresse suivante : MARCHES.cpam-lille-douai@assurance-maladie.fr

11. RELATION FOURNISSEUR

Interlocuteur unique

Le titulaire met à la disposition de la CPAM Lille Douai un Interlocuteur Unique, joignable aux heures de bureau, en jour ouvrable. Le titulaire communique les coordonnées de cet interlocuteur, ainsi que celle de son suppléant, lors de ses absences, au(x) correspondant(x) définit par la CPAM Lille Douai, au plus tard lors de la réunion de lancement du marché.
L'interlocuteur Unique sera l'interlocuteur privilégié de la CPAM Lille Douai.
Toutes les relations commerciales (devis, commandes, réclamations, renseignements techniques, etc…) passeront par l'interlocuteur unique ou son remplaçant en cas d'absence.

Catalogue

Le titulaire donnera accès à son catalogue des produits et autres articles susceptibles d'être acquis dans le cadre du présent marché, hors BPU. Il indiquera dans son offre la ou les remises consenties sur ce catalogue.
Le catalogue sera de préférence en format dématérialisé afin de limiter son impact environnemental.

Devis (traitement des prestations hors BPU)

Pour toute prestation non prévisible et non figurant au Bordereau des Prix Unitaires (BPU), le titulaire s'engage à transmettre un devis détaillé dans délai maximal de 48 heures (jours ouvrés) à compte de la demande de l'Acheteur.

Par dérogation, ce délai pourra adapté en cas de force majeure, d'urgence impérieuse ou de complexité technique exceptionnelle dument justifiée par le titulaire et validée par l'acheteur.

Prix Promotionnel

Le titulaire fait bénéficier à la CPAM Lille Douai des prix ou offres promotionnel(le)s qu'il est susceptible de proposer à l'ensemble de ses clients. Il devra systématiquement en informer au préalable la CPAM Lille Douai,

dès qu'il a connaissance de ces offres particulières et au plus tard 72h ouvrées avant l'application de la promotion.
Ces prix ou taux de remises promotionnels ou exceptionnels s'appliquent aux commandes sur le ou les articles considérés, pendant la période de promotion à condition, que les prix conduisent à un montant de commande inférieur à celui qui résulterait de l'application des prix inscrit dans le BPU ou aux remises contractuelles afférentes pour les articles concernés.
A l'issue de la période de promotion, le précédent barème accepté ou révisé, est à nouveau applicable de plein droit.